



## Clause de non-concurrence et notion d'activité complémentaire

Par **Wout**, le **08/07/2009** à **22:59**

Bonjour,

Je travaille pour un grossiste en matériel sanitaire et chauffage, j'ai une clause de non-concurrence qui m'impose de ne pas exercer une activité similaire ou complémentaire, dans la commercialisation de matériel.

J'ai l'opportunité d'être embauché chez un client (pme du bâtiment) de ce grossiste.

Est-ce que la clause va me bloquer? Peux-t-on considérer que c'est une activité complémentaire?

Merci de vos réponses.